



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-73**

**FINANCES**

**5 - Demande de subventions - étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour la création d'une canalisation de transfert entre la station de dépollution « Bernard Cholin » à BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur de GARGES-EPINAY au centre technique de régulation de DUGNY - (Opération n° 500A)**

Date de la convocation : le 8 septembre 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Joséphine DELMOTTE – Commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Bernard DE WAELE (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),  
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France).

## FINANCES

### **5 - Demande de subventions - étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour la création d'une canalisation de transfert entre la station de dépollution « Bernard Cholin » à BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur de GARGES-EPINAY au centre technique de régulation de DUGNY - (Opération n° 500A)**

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Dans le cadre de ses missions de dépollution des eaux usées, le SIAH dispose d'une station de dépollution mise en service en septembre 1995. Cette capacité est aujourd'hui atteinte du fait des évolutions démographiques et économiques du bassin versant, conduisant ainsi le SIAH à réaliser l'extension de la station de dépollution.

Le Syndicat a délibéré lors du comité du 26 juin 2013, sur le principe d'un rejet en Seine via le collecteur dit « GARGES-ÉPINAY » dont la tête de réseau est située au Centre de Traitement et de Régulation (CTR) à DUGNY. De plus, ce rejet est nécessaire pour l'obtention de l'arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de la future station de dépollution.

Pour ce faire, le SIAH envisage la réalisation d'une canalisation de transfert capable d'évacuer 7000 m<sup>3</sup>/h, soit 1,94 m<sup>3</sup>/s d'eaux traitées. Ce réseau sera mis en place par micro tunnelier, technique de fonçage de tuyaux répondant au mieux aux différentes contraintes de ce projet, qu'elles soient altimétriques, ou de franchissements d'ouvrages tels que les parties canalisées de « la Vieille Mer » ou le collecteur latéral d'eaux usées de la DEA93, de la présence de la nappe phréatique ou encore des réseaux concessionnaires. De plus, ce projet se trouve dans un espace naturel présentant un intérêt écologique (ZNIEEF de type 2) et Natura 2000.

Le SIAH envisage la construction de ce collecteur de transfert d'eaux résiduaires traitées de diamètre 1200 millimètres et d'une longueur de 850 mètres linéaires. Quatre puits de travail seront réalisés entre 6 et 18 mètres de profondeur. Le raccordement final au CTR sera effectué en tranchée traditionnelle sur environ 140 mètres linéaires.

Afin de mener à bien ce projet, diverses études préalables seront nécessaires pour approfondir les besoins du projet. Des études géotechniques et foncières, des sondages concessionnaires et amiantes, des levées topographiques, ainsi qu'un diagnostic faune-flore seront réalisés afin de compléter et de conforter le choix projeté.

Le montant prévisionnel des études préalables est de 196 000 € HT.

Ce présent dossier comprend uniquement les demandes de subventions pour ces études préalables auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** 10ème programme de l'agence de l'eau de Seine-Normandie,

**Vu** le dispositif des aides du Département du VAL D'OISE,

**Vu** le dispositif des aides Régionales de la Région ÎLE-DE-FRANCE,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de créer cette canalisation de transfert en raison des évolutions démographiques et économiques du bassin versant, et dans le cadre de l'extension de la station d'épuration,

## FINANCES

**5 - Demande de subventions - étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour la création d'une canalisation de transfert entre la station de dépollution « Bernard Cholin » à BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur de GARGES-EPINAY au centre technique de régulation de DUGNY - (Opération n° 500A)**

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1 - Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE, en vue de la réalisation d'études préalables à la création d'une canalisation de transfert entre la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur de GARGES-ÉPINAY,

**2 - Prend acte** que le montant total des études préalables est de 196 000 € HT,

**3 - Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget assainissement, lorsque les subventions seront notifiées,

**4 - Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande de subventions.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 16 septembre 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 20 septembre 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.